

MISE HORS SERVICE DU SYSTÈME D'AFFRANCHISSEMENT

Si vous n'utilisez plus votre système d'affranchissement, celui-ci doit être mis hors service. La mise hors service comprend la lecture et la transmission correcte des données ainsi que la désinscription du système d'affranchissement auprès de la Poste CH SA. Tout avoir qui serait disponible sur votre compte IFS vous sera remboursé par la Poste CH SA. Si les paiements du système d'affranchissement ont été traités via un compte postal, le remboursement se fera automatiquement sur ce dernier. Si des bulletins de versement qui ont été utilisés, la Poste CH SA se mettra en contact avec vous afin de convenir de la modalité du remboursement.

Comme prestation nous vous offrons la mise hors service de votre machine à affranchir par un technicien de Frama chez vous sur place à titre forfaitaire de CHF 250.00 hors TVA.

Veuillez remplir s.v.p. ce bon de commande et nous le retourner par courrier.

Commande de la mise hors service:

Par la présente Frama Suisse AG facturera le montant de CHF 250.00 hors TVA afin de mettre hors service notre système d'affranchissement dans notre entreprise (s'il vous plaît compléter en majuscules):

Entreprise: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Lieu: _____

Personne à contacter: _____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de client: _____

Numéro de série: _____

Numéro de licence: _____

Type et modèle de machine: _____

Quand la machine est-elle prête pour la mise hors service (date): _____

Raison de mise hors service: _____

Comment allez-vous affranchir votre courrier à l'avenir? _____

Remarques: _____

Date:

Timbre et signature:

Visum VID:
